



République Démocratique du Congo
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
UNIVERSITAIRE
INSTITUTS SUPERIEURS TECHNIQUES
INSTITUT SUPERIEUR DE
DEVELOPPEMENT RURAL
ISDR – BUKAVU
B.P. 2849 BUKAVU



Bukavu le 04 mai 2023

Objet : Contestations des décisions

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
- Monsieur le Président du CAIST-AT (Tous à Kinshasa) ;
- Monsieur le Président de la Conférence des Chefs d'Établissement de l'ESU/Sud Kivu
- Monsieur le Président du Conseil de l'Institut de l'ISDR Bukavu
- ✓ Mesdames, Messieurs les Représentants des Corps Académique, Scientifique, Administratif, Technique et Ouvrier

(Tous à Bukavu)

A Monsieur le Directeur Général de l'ISDR Bukavu à Bukavu,

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons le regret de nous adresser à votre autorité pour ce dont l'objet est repris en marge.

En effet, hier mercredi 03 mai 2023, à la veille de la réunion hebdomadaire du Comité de Gestion, avons été désagréablement surpris de recevoir trois (3) décisions par vous signées notamment :

- Décision n° 010/2023 du 02/05/2023 portant nomination des membres du bureau des sections à l'ISDR Bukavu ;
- Décision n°011/2023 du 03/05/2023 portant affectation de deux membres du personnel administratif, technique et ouvrier à l'ISDR Bukavu ;
- Décision n°012/2023 du 03/05/2023 portant nomination du Préfet, du Directeur des études et du Directeur de discipline à l'Institut Technique de Bugabo (ITB) ;

En plus des trois décisions précitées, vous avez, par votre lettre N/Réf : ISDR-BKV/DG/LU-ZAB/WBL/CM/035/2023 du 03 mai 2023, instruit le Secrétaire Général Administratif de procéder à la remise et reprise conformément à vos décisions susmentionnées.

Après analyse, nous, Secrétaire Général Académique, Secrétaire Général Chargé de Recherche, Secrétaire Général Administratif et Administrateur du Budget, contestons toutes ces décisions pour les raisons ci-après :

1. La démarche unilatérale avec laquelle ces décisions ont été prises car ne relevant d'aucune résolution du Comité de Gestion ou d'une quelconque autre réunion statutaire. Pourtant, conformément aux dispositions du Vade Mecum du Gestionnaire d'une Institution d'enseignement supérieur et universitaire, 4^{ème} édition, 2020, p. 13, le Recteur/Directeur Général assure l'exécution du Conseil d'Administration, du Conseil de l'Établissement et du Comité de Gestion. Aussi, en cas d'urgence, il prend les mesures nécessaires qui relèvent de la compétence du Conseil d'Établissement, à charge de lui en informer à sa toute prochaine réunion. Dans le cas d'espèce, tous les membres du Comité de Gestion étant dans la ville de Bukavu, aucune urgence ne pourrait justifier vos décisions.
2. La nomination et/ou affectation des membres du personnel académique, scientifique, technique et ouvrier sans associer au préalable les animateurs des Secteurs Concernés, en violation flagrante des textes régissant l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Eu égard à ce qui précède et considérant les conséquences auxquelles votre démarche expose l'institution, nous vous demandons de retirer sans délai ces décisions unilatérales et irrégulières et ; conditionnons notre participation aux réunions du Comité de Gestion par le retrait préalable de ces décisions.

Sentiments de regret,

Prof. MUSHAGALUSA MUDINGA Emery

Secrétaire Général Académique



Prof. Nsimire Zihalirwa

Secrétaire Général Administratif



Prof. MUHINDUKA DI-KURUBA Dieudonné

Secrétaire Général Chargé de Recherche



CT. BUKONDINGWANGA Ferdinand

Administrateur du Budget

